

APPEL A CANDIDATURES

Avis de recrutement pour les postes de :

1-Liquidateur de la MUTRAGUI

2-Liquidateur de la SONAG

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT D'UN (1) LIQUIDATEUR DE LA SOCIETE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE DES TRAVAILLEURS DE GUINEE (MUTRAGUI) ET D'UN (1) LIQUIDATEUR DE LA SOCIETE NOUVELLE D'ASSURANCE DE GUINEE (SONAG)

Suite aux retraits des agréments de la MUTRAGUI et de la SONAG, suivant respectivement les décisions N°D/2024/005/CAM et N°D/2024/006/CAM du 05 avril 2024 du Comité des Agréments, et ce, conformément aux dispositions de l'article 328 du Code des assurances, la BCRG ouvre la procédure de liquidation desdites sociétés.

L'Article 332 du Code des assurances dispose que « la décision du Comité des Agréments prononçant le retrait total de l'agrément emporte de plein droit, à dater de sa publication au Journal Officiel de la République de Guinée et/ou dans un Journal d'annonces légales la dissolution de l'entreprise ».

La liquidation est effectuée par un Mandataire de justice désigné sur requête de l'Autorité de tutelle des assurances, par ordonnance rendue par le président du Tribunal compétent. Ce magistrat choisit un liquidateur parmi ceux qui sont agréés par la Cour d'Appel et figurant sur la liste communiquée par l'Autorité de tutelle des assurances dans sa requête.

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet le recrutement d'un (1) Liquidateur pour la MUTRAGUI et d'un (1) Liquidateur pour la SONAG, afin de garantir la protection des droits des assurés et des créanciers.

A. TITRE DU POSTE : LIQUIDATEUR DE LA MUTRAGUI

I- Principales missions et responsabilités

Suivant les dispositions de l'article 330 du Code des assurances, le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour administrer et liquider la société, réaliser l'actif tant mobilier qu'immobilier et pour arrêter le passif compte tenu des sinistres non réglés, dans les conditions prévues par l'Autorité de tutelle.

Le Liquidateur de la MUTRAGUI aura pour principales missions de :

- procéder à l'évaluation et à la liquidation de tout l'actif de la MUTRAGUI, notamment en accomplissant entre autres les diligences ci-après :
 - l'identification et la récupération des avoirs éventuels de la société auprès de la BCRG, des banques commerciales et des institutions de microfinance ;
 - la détermination et le recouvrement de toutes les créances dues à la MUTRAGUI ;
 - l'inventaire et l'évaluation des immobilisations de la MUTRAGUI en vue de leur cession contre remise d'espèces ou versement en compte ;
 - la cession de l'actif reconstitué de la MUTRAGUI dans les conditions les plus avantageuses possibles et la répartition du solde éventuel de la liquidation.
- procéder à l'apurement du passif de la MUTRAGUI, notamment en accomplissant entre autres les diligences ci-après :

- la reconstitution des créances des assurés et bénéficiaires de contrat affectées d'un privilège spécial et d'un privilège général et leur règlement ;
- le paiement des créances sur les salaires et tous les droits dus au Personnel ;
- l'évaluation et le remboursement des dettes de la MUTRAGUI sur les tiers : Fournisseurs divers et Prestataires de services.

II- Profil du Candidat

Les candidats doivent remplir les critères ci-après :

1. Niveau de formation

- Être titulaire au minimum d'un diplôme d'études supérieures en Banque et Assurances, Comptabilité, Finances, Droit des affaires ou toute autre discipline connexe.

2. Expérience professionnelle

- Avoir au moins dix (10) années d'expérience professionnelle en matière d'audit des Institutions Financières, notamment des sociétés d'assurances, ou de gestion de liquidation ou d'administration judiciaire.

3. Honorabilité

- Jouir de ses droits civils et civiques.
- Ne pas avoir été condamné pour une des infractions incompatibles avec la direction d'une société d'assurance.
- N'avoir fait l'objet d'aucune sanction administrative.

4. Compétences attendues

- Avoir une bonne connaissance du secteur des assurances.
- Avoir une bonne connaissance de la réglementation des assurances en Guinée.
- Faire preuve d'une grande intégrité morale.
- Faire preuve de rigueur dans le travail, de sens de l'écoute élevé et de discrétion.

III- Dossier de candidature

Le dossier de candidature pour le Poste de Liquidateur de la MUTRAGUI doit comprendre les éléments suivants :

- une lettre de motivation adressée à Monsieur le Gouverneur de la BCRG indiquant l'intérêt et l'aptitude du Candidat pour la Mission ;
- un Curriculum Vitae (CV) du Candidat ;
- une copie de la pièce d'identité du Candidat ;
- les copies certifiées conforme des diplômes et certificats de formation du Candidat ;
- les attestations de travail ou certificats d'inscription auprès d'un Ordre Professionnel ;
- les copies des agréments professionnels du Candidat ou du Cabinet dont il relève ;

- un extrait du Casier judiciaire du Candidat datant de moins de trois (3) mois.

B. TITRE DU POSTE : LIQUIDATEUR DE LA SONAG

I. Principales missions et responsabilités

Suivant les dispositions de l'article 330 du Code des assurances, le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour administrer et liquider la société, réaliser l'actif tant mobilier qu'immobilier et pour arrêter le passif compte tenu des sinistres non réglés, dans les conditions prévues par l'Autorité de tutelle.

Le Liquidateur de la MUTRAGUI aura pour principales missions de :

- procéder à l'évaluation et à la liquidation de tout l'actif de la MUTRAGUI, notamment en accomplissant entre autres les diligences ci-après :
 - l'identification et la récupération des avoirs éventuels de la société auprès de la BCRG, des banques commerciales et des institutions de microfinance ;
 - la détermination et le recouvrement de toutes les créances dues à la MUTRAGUI ;
 - l'inventaire et l'évaluation des immobilisations de la MUTRAGUI en vue de leur cession contre remise d'espèces ou versement en compte ;
 - la cession de l'actif reconstitué de la MUTRAGUI dans les conditions les plus avantageuses possibles et la répartition du solde éventuel de la liquidation.
- procéder à l'apurement du passif de la MUTRAGUI, notamment en accomplissant entre autres les diligences ci-après :
 - la reconstitution des créances des assurés et bénéficiaires de contrat affectées d'un privilège spécial et d'un privilège général et leur règlement ;
 - le paiement des créances sur les salaires et tous les droits dus au Personnel ;
 - l'évaluation et le remboursement des dettes de la MUTRAGUI sur les tiers : Fournisseurs divers et Prestataires de services.

II. Profil du Candidat

Les candidats doivent remplir les critères ci-après :

1. Niveau de formation

- Être titulaire au minimum d'un diplôme d'études supérieures en Banque et Assurances, Comptabilité, Finances, Droit des affaires ou toute autre discipline connexe.

2. Expérience professionnelle

- Avoir au moins dix (10) années d'expérience professionnelle en matière d'audit des Institutions Financières, notamment des sociétés d'assurances, ou de gestion de liquidation ou d'administration judiciaire.

3. Honorabilité

- Jouir de ses droits civils et civiques.
- Ne pas avoir été condamné pour une des infractions incompatibles avec la direction d'une société d'assurance.

- N'avoir fait l'objet d'aucune sanction administrative.

4. Compétences attendues

- Avoir une bonne connaissance du secteur des assurances.
- Avoir une bonne connaissance de la réglementation des assurances en Guinée.
- Faire preuve d'une grande intégrité morale.
- Faire preuve de rigueur dans le travail, de sens de l'écoute élevé et de discrétion.

III. Dossier de candidature

Le dossier de candidature pour le Poste de Liquidateur de la MUTRAGUI doit comprendre les éléments suivants :

- une lettre de motivation adressée à Monsieur le Gouverneur de la BCRG indiquant l'intérêt et l'aptitude du Candidat pour la Mission ;
- un Curriculum Vitae (CV) du Candidat ;
- une copie de la pièce d'identité du Candidat ;
- les copies certifiées conforme des diplômes et certificats de formation du Candidat ;
- les attestations de travail ou certificats d'inscription auprès d'un Ordre Professionnel ;
- les copies des agréments professionnels du Candidat ou du Cabinet dont il relève ;
- un extrait du Casier judiciaire du Candidat datant de moins de trois (3) mois.

C. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers complets devront être déposés uniquement, les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h30, soit :

- sous pli fermé avec la mention "**Candidature au poste de (intitulé du poste)**" à déposer au Secrétariat de la Direction Générale de la Supervision des Institutions Financières, sis à Kaloum, Boulevard du commerce - BCRG. Contact : **+224 622 548 1 65** ;
- par e-mail avec pour objet "Candidature au poste de (intitulé du poste)" à l'adresse suivante : **recrutement@bcrg-guinee.org**. Le dossier de candidature électronique doit être attaché dans un fichier unique au format PDF et au nom du candidat.

La date limite est fixée **au mercredi 31 janvier 2025** et les candidatures non parvenues par les voies indiquées ci-haut seront systématiquement rejetées.

La Banque Centrale